Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 029-212902464-20251226-D04202512-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU C.C.A.S.

DE LA COMMUNE DE **SAINT-ÉLOY**

SEANCE DU 26 DECEMBRE 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au CA CCAS	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	4

Date de convocation :
23/12/2025
Date d'affichage :
23/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six décembre **à 11 heures**, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle de Conseil, sous la présidence de **M. Renaud GRALL, Maire**.

Présents : Renaud GRALL, Laëtitia LIZIARD, Hélène GUENAN, Bruno RANNOU

Excusés : Antony MARC, Hélène BODIGER, Marie Claire JONCOUR, Michaël HOURMANT

Absente : Bénédicte LE PORT

Secrétaire de séance : Laëtitia LIZIARD.

D.04.2025.12 Cadeaux des aînés 2025

Vu, la délibération du 14 janvier 2023, complétant les critères d'attribution, notamment par l'ouverture aux personnes ayant atteint l'âge de 85 ans au cours de l'année de référence,

Considérant qu'en période de fêtes de fin d'année, le CCAS de SAINT-ELOY organise la distribution de paniers garnis à destination des personnes âgées de 85 ans et plus et celles qui résident en EHPAD,

Il est recensé un total de 9 personnes répondant à au moins l'une de ces conditions qui leur permet de bénéficier d'un panier garni.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de :

- **Reconduire le plafond du montant du panier garni à 35 €**
- **Maintenir le principe d'attribution aux personnes âgées à partir de 85 ans, et à celles résidant en EHPAD.**

Président du CCAS,

Renaud GRALL.